

# MONTHUREUX S/SAÔNE-SEPTEMBRE 2019



mail : [mairie.monthureuxsursaone@orange.fr](mailto:mairie.monthureuxsursaone@orange.fr)  
Site : [www.monthureux.fr](http://www.monthureux.fr)  
Tél. : 03.29.09.00.26

## Lundi 2 septembre 2019

De 13H30 à 17H00 : accueil et moment convivial avec les bénévoles du Secours Catholique, dans la petite salle de la Maison Pour Tous.

## Samedi 07 Septembre 2019

De 10h à 17h : Forum des Associations des Vosges Coté Sud-Ouest au gymnase. (voir flyer joint)

## Lundi 09 Septembre 2019

De 16h30 à 19h : Thé littéraire dans la salle n°1 de la Mairie.

## Lundi 16 Septembre 2019

De 13H30 à 17H00 : accueil et moment convivial avec les bénévoles du Secours Catholique, dans la petite salle de la Maison Pour Tous.

## Mardi 24 Septembre 2019

A 20h30 Cinéma à la Maison Pour Tous « Le Roi Lion »

## Mercredi 25 Septembre 2019

A 18H30 : Conseil Municipal, salle du Conseil, ouvert au public.

## Samedi 28 Septembre 2019

De 17H00 à 19H00 : Club Philatélique- Salle n°1 de la Mairie.

## Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019

A partir de 14H : Fête Patronale, Place de la République.

## Dimanche 29 Septembre 2019

A 11h30 à l'occasion de la Fête Patronale, la Commune vous invite à partager le verre de l'amitié dans la salle n°1 de la Mairie.

## Lundi 30 Septembre 2019 :

De 13H30 à 17H00 : accueil et moment convivial avec les bénévoles du Secours Catholique, dans la petite salle de la Maison Pour Tous.

## REPAS DE L'AGE D'OR



Le repas de l'Age d'Or aura lieu cette année le dimanche 13 octobre 2019 au restaurant « Le Relais des Vosges ». Les personnes de 70 ans et plus domiciliées à Monthureux-sur-Saône depuis peu (qui ne se sont pas encore inscrites sur les listes électorales de la commune), sont invitées à se faire connaître à la Mairie afin de pouvoir participer à ce déjeuner.

## INFORMATIONS

\*\*\*\*\*

### ACCUEIL DE LOISIRS

Notre Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest propose un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis, de 08h00 à 18h30, à la Maison des Associations.

Tarif selon le quotient familial.

Pour tous renseignements sur les modalités pratiques, contacter la Directrice de l'accueil périscolaire, Madame Marie-Hélène GATA au 06.70.91.16.04.

\*\*\*\*\*

### CLUB DE L'UNION ET DE L'AMITIÉ

Activités diverses le jeudi après-midi à partir de 14h à la Maison pour Tous.

Renseignements auprès de Madame Liliane SIRI au 06.29.47.04.09. Reprise le jeudi 5 septembre.

Le Club recrute de nouveaux participants.

\*\*\*\*\*

### ASSOCIATION AU FIL DE LA SAÔNE

Activité Patchwork le lundi après-midi à partir de 14h à la Maison des Associations. Renseignements auprès de Mme Bernadette GATTO, la responsable, au 03.29.09.93.44.

Reprise de l'activité le lundi 9 septembre 2019

\*\*\*\*\*

### DIGISCRAP

Activité Digiscrap et formation informatique organisées par l'association Imag'Inaire le mardi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Reprise des activités début octobre.

Pour tout renseignement, contacter par mail l'Association :  
[limaginaire88@gmail.com](mailto:limaginaire88@gmail.com)



# MONTHUREUX SUR SAÔNE—SEPTEMBRE 2019

## Union Sportive du Val de Saône :

- Les Entraînements de foot pour les enfants se dérouleront le mercredi à partir de 17h00 au stade de foot de Bleurville. En hiver, selon la météo, les entraînements se déroulent au Gymnase de Monthureux-sur-Saône.
  - les enfants seront classés en deux groupes :
    - De 5 à 9 ans
    - De 9 à 13 ans

### L'U.S.V.S recrute à tout âge !

Pour toute inscription et renseignements contacter Mr Farid KHAMASSI, le président au 06.22.77.06.26 ou Mr Christian FATET au 06.74.99.84.58.

\*\*\*\*\*

## Foyer des Jeunes Sport et Culture

Reprise des activités le lundi 9 septembre 2019 (voir flyer joint).

\*\*\*\*\*

## Une offre sport-santé

Accessible à tous et près de chez vous  
Territoire du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Pays d'Epinal souhaite accompagner ses habitants qui ne pratiquent pas d'activité physique ou de sport, ou aux patients orientés par le dispositif Prescri'mouv à la reprise d'une activité physique régulière, encadrée par un enseignant.

Les activités proposées :

Le mardi rendez-vous à la MSAP

- 14h30 : Marche / marche nordique
- 16h : Vélo à assistance électrique

*Ces activités d'extérieur sont susceptibles d'être remplacées par une activité en salle (gymnastique adaptée, renforcement musculaire...) en fonction de la météo par exemple.*

### Les tarifs :

10 séances à 20 €

20 séances (6 mois de pratique) à 35 €

40 séances (1 an de pratique) à 50 €

Contact : DESTAINVILLE Coralie

Enseignante en Activité Physique Adaptée      Pays d'Epinal Cœur des Vosges  
03 29 37 26 76 ou 07 86 18 14 48      coralie.destainville@sante-lorraine.fr

## MONTHUREUX SUR SAÔNE—SEPTEMBRE 2019

### Transport scolaire: prise en charge par la commune.

Par délibération en date du 24 juillet 2019, le Conseil municipal a accepté la prise en charge par la commune de la carte de transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune, concernant les trajets :

□ De Monthureux Sur Saône aux différents lycées et établissements sur le département des Vosges.

L'achat des vignettes de transport des élèves domiciliés au Mont de Savillon et scolarisés au collège de Monthureux-sur-Saône a déjà été décidé par délibération n° 76/97 du 20/11/1997.

Les parents ayant procédé à l'inscription en ligne, et procédé au paiement de la carte de transport scolaire, devront fournir un justificatif de paiement, accompagné d'un RIB, auprès des services administratifs de la mairie, afin que la commune puisse procéder au remboursement du coût du transport.

### NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

A compter du 01 juin 2019 les horaires et jours de permanences des MSAP sont réorganisés afin d'optimiser l'accessibilité aux services publics à toute la population.

- Pour Monthureux, les permanences s'effectueront les matins, du mardi au samedi.

Pour tout autre renseignement rendez-vous sur le site internet des Maisons de Services sur le portail :

<http://www.vosgescotesudouest.fr/vie-du-territoire/maison-des-services-au-public.html>

### RAPPEL

Suite à l'arrêté du 8 juillet 2019 portant sur la limitation provisoire de certains usages de l'eau, un nouvel arrêté est entré en vigueur depuis le 30 juillet 2019 portant celui-ci sur le renforcement des limitations provisoires de certains usages de l'eau, et prendra fin le 15 septembre 2019. Cependant, les mesures de limitations provisoires des usages de l'eau pourront être renforcées ou prolongées en fonction de la situation météorologique.

Ce présent arrêté est consultable sur demande en Mairie